

UCS

TEXTES DE BASE en sciences sociales

Directeurs scientifiques de la collection
Jean-Claude Deschamps
Marie-Noëlle Schurmans

Universités de Lausanne et
de Genève

Si vous désirez être tenu au courant des publications de l'éditeur
de cet ouvrage, il vous suffit d'envoyer votre adresse, en mention-
nant le pays, aux éditions:

DELACHAUX ET NIESTLÉ
Service de promotion
79, route d'Oron
CH - 1000 Lausanne 21

Vous recevrez régulièrement, sans engagement de votre part, nos
catalogues et une information sur toutes les nouveautés que vous
trouverez chez votre libraire.

STRUCTURES ET TRANSFORMATIONS DES REPRÉSENTATIONS SOCIALES

sous la direction de

Christian Guimelli

M
51
6291
DELACHAUX ET NIESTLÉ 1994

SOMMAIRE

INTRODUCTION

Ch. Guimelli

Présentation de l'ouvrage	11
Les Représentations Sociales.....	12
Les développements actuels.....	15
Les Thémata.....	15
La théorie du noyau central des représentations sociales.....	16
Les principes organisateurs des représentations sociales.....	17
Le modèle des Schèmes Cognitifs de Base.....	19

CHAPITRE 1

S. Moscovici

G. Vignaux

Le concept de Thémata	25
L'étude des représentations sociales: une nouvelle épistémé?.....	25
Représentations sociales, cognition et discours.....	30
Thèmes et variations.....	36
Du rôle des thémata dans les représentations scientifiques du monde.....	43
Thémata et représentations sociales.....	61

ISBN 2-603-00945-1

Cet ouvrage ne peut être reproduit, même partiellement et se
quelque forme que ce soit (photocopie, décalque, microfilm
duplicateur ou tout autre procédé) sans une autorisation
l'éditeur.

©Delachaux et Niestlé S. A., Neuchâtel (Switzerland) P.
1994. Tous droits d'adaptation, de reproduction et de traduct

CHAPITRE 2

J.-C. Abric

L'organisation interne des représentations sociales:

système central et système périphérique.....	7
Introduction.....	7
Système central, système périphérique: leurs fonctions et leur rôle dans la dynamique des représentations sociales...	7
L'organisation interne des représentations sociales.....	7
Relations entre l'organisation de la représentation et ses processus de transformation.....	8
Transformation "résistante".....	8
Transformation progressive de la représentation.....	8
Transformation brutale.....	8

CHAPITRE 3

C. Flament

Aspects périphériques

des représentations sociales.....	8
Saillance périphérique et transformation.....	8
Variations conditionnelles.....	9
Conditionnalité ouverte ou fermée.....	9
Transgressions légitimes du code de la route...	9
Transgressions mortelles.....	9
Conditionnalité des rôles sexués.....	9
Conditionnalité et réversibilité.....	9
Sous-structuration périphérique.....	10
Variations associatives.....	10
Les schèmes cognitifs de base.....	10
Les classes-objets.....	11
Les cartes associatives.....	11
Et lorsqu'il n'y a pas de noyau central?.....	11
En place de conclusion.....	11

CHAPITRE 4

A. Clémence

W. Doise

F. Lorenzi-Cioldi

Prises de position et principes organisateurs

des représentations sociales.....	119
Savoir commun et variations dans la représentation sociale des droits de l'homme...	125
Objectivation: le champ des droits de l'homme.....	128
Etude des variations interindividuelles.....	134
Ancrage social de la représentation des droits de l'homme.....	137
Discussion.....	148
Conclusion.....	150

CHAPITRE 5

M.-L. Rouquette

Une classe de modèles

pour l'analyse des relations entre cognèmes.....	153
Généralités.....	153
Les aspects du cognème.....	154
Construction de la notion de schème.....	155
Les modèles cognitifs à schèmes de base.....	156
Les définitions primitives.....	157
Un modèle SCB.....	158
Connecteurs et schèmes de base.....	158
Sur la composition des aspects et des schèmes.....	161
Définitions.....	162
Les règles d'exploitation de premier ordre.....	162
Le processus associatif.....	165
Problèmes et perspectives.....	167
Sujet optimal et sujet effectif.....	167
La structure et le sens.....	168

CHAPITRE 6

Ch. Guimelli

Transformation des représentations sociales, pratiques nouvelles et schèmes cognitifs de base	171
Introduction.....	171
Dynamique des représentations sociales.....	172
La notion de <i>script</i>	174
Schèmes Cognitifs de Base et représentations sociales.....	176
Processus d'activation et Schèmes Cognitifs de Base.....	180
Méthodologie.....	182
Résultats.....	189
Conclusion.....	197

CHAPITRE 7

P. Moliner

Les méthodes de repérage et d'identification du noyau des représentations sociales	199
Centralité quantitative ou centralité qualitative.....	199
Les propriétés des cognitions centrales.....	205
La valeur symbolique.....	206
L'associativité.....	207
La saillance.....	208
La connexité.....	209
Les méthodes de repérage.....	210
La mise en évidence des effets de saillance.....	211
La mise en évidence de la connexité.....	214
Les méthodes d'identification.....	216
La mise en évidence de l'associativité d'une cognition.....	216
La mise en évidence de la valeur symbolique.....	218
Intérêt et limites des différentes méthodes.....	223
Une illustration: la représentation de l'entreprise chez les cadres.....	224

CHAPITRE 8

P. Vergès

Approche du noyau central: propriétés quantitatives et structurales	233
Saillance et noyau central.....	234
Les critères de saillance.....	235
Les questionnaires de caractérisation.....	242
La co-apparition et le noyau central.....	245
Saillance et polarisation dans les analyses sur l'ensemble de la population.....	245
Approche individuelle de la polarisation.....	247
La centralité en analyse de similitude.....	249

CHAPITRE 9

A.-L. Rouquette

Ch. Guimelli

Sur la cognition sociale, l'histoire et le temps	255
Les Schèmes Cognitifs de Base.....	256
Le facteur historique dans l'étude des représentations sociales.....	260

RÉFÉRENCES	267
-------------------------	-----

Clémence, A.; Doise, W.; Lorenzi-Cioldi, F. (1994). Prises de position et principes organisateurs des représentations sociales. In C. Guimelli (ed). *Structures et transformations des représentations sociales* : Neuchâtel, Suisse: Delachaux et Niestlé. Pp:119-152

CHAPITRE 4

PRISES DE POSITION ET PRINCIPES ORGANISATEURS DES REPRÉSENTATIONS SOCIALES

Alain Clémence

Willem Doise

Fabio Lorenzi-Cioldi

Une simple inspection de la littérature récente sur les représentations sociales (RS) montre que beaucoup de chercheurs utilisent actuellement des méthodes d'analyses multivariées des données pour étudier les représentations sociales. Ces méthodes, telles que l'analyse factorielle ou l'analyse factorielle des correspondances ont comme caractéristiques communes de viser la mise à jour de principes organisateurs des différences entre réponses individuelles. Une telle pratique va apparemment contre une conception des RS comme savoirs partagés, voire contre la théorie du noyau central des RS défendue par plusieurs auteurs de ce livre.

Comme nous l'avons longuement exposé ailleurs c'est l'analyse des régulations effectuées par le méta-système des rapports sociaux symboliques dans les systèmes cognitifs individuels qui constitue l'étude proprement dite des représentations sociales, pour autant que les liens avec des positions spécifiques dans un ensemble de rapports sociaux soient explicités. Selon ces positions, les principes organisateurs du métasystème varient; ils peuvent, par exemple, exiger une application rigoureuse de principes logiques lors d'un travail scientifique, ou viser surtout une défense de la cohésion du groupe lors d'un conflit avec un autre groupe. Dans les deux cas le fonctionnement cognitif comme on l'entend habituellement ou comme l'entendent les auteurs sur la cognition sociale (voir à ce sujet Moscovici, 1986; Doise, 1989) est en fait régi par des régulations sociales différentes, par "des relations normatives qui contrôlent, vérifient, dirigent" les opérations cognitives (pour reprendre les termes de Moscovici, 1976).

Il incombe précisément aux psychologues sociaux d'étudier les liens entre régulations sociales et fonctionnements cognitifs en répondant à la question: quelles régulations sociales actualisent quels fonctionnements cognitifs dans quels contextes spécifiques?

Un problème important que posent les études sur les représentations sociales est que leur matière première est constituée de recueils d'opinions, d'attitudes ou de préjugés individuels dont il faut reconstituer les principes organisateurs communs à des ensembles d'individus. C'est précisément pour cette tâche que s'impose le recours à des analyses de données de différents types. Elles peuvent contribuer à mieux étudier trois hypothèses importantes sur la nature des RS.

La première hypothèse est que les différents membres d'une population étudiée partagent effectivement certaines croyances communes au sujet d'un enjeu social donné. Les RS se créent dans des rapports de communication qui supposent un langage commun et des repères communs aux sujets pris dans ces échanges. On peut donc chercher à définir les composantes de cette base commune et la façon dont elle est organisée. On peut même aller plus loin en cherchant à pondérer l'importance des composantes en fonction de leur fréquence d'apparition, de leur signification émotionnelle ou d'autres critères. Si les RS peuvent ainsi être étudiées comme une sorte de carte mentale commune dont se servent les membres d'un groupe, il n'en est pas moins vrai que ces mêmes représentations sont aussi déposées, voire objectivées dans différentes réalités symboliques et matérielles d'une société, telles que des règles ou des lois. Si les individus s'insèrent dans une structure représentationnelle commune, cela peut tout simplement signifier qu'ils se réfèrent aux mêmes systèmes de signification institutionnalisés.

Une deuxième hypothèse concerne la nature des différences, des hétérogénéités individuelles dans le domaine des représentations sociales. Les RS ne reçoivent leur spécificité que par leur ancrage dans les dynamiques de rapports symboliques entre acteurs sociaux. Une première étape consistant à aborder cet ancrage implique la réintroduction de l'idée de variation. La théorie des représentations sociales n'exclut nullement que les individus diffèrent entre eux dans les rapports qu'ils entretiennent avec ces représentations. Si on considère les représentations comme des opinions, attitudes ou stéréotypes, on peut concevoir que les individus se différencient selon leur degré d'adhésion à ces différents types de croyances. Si on considère avec nous que les représentations sont

avant tout des principes organisateurs qui régulent les rapports symboliques, on peut accepter que cette organisation génère des différences et variations systématiques entre individus. Plusieurs techniques d'analyses permettent d'étudier ces principes organisateurs de variations individuelles.

A partir de ces deux premières hypothèses et de leur mise à l'épreuve dans un vaste ensemble de recherches (Doise, Clémence, Lorenzi-Cioldi, 1992) l'idée de savoir partagé est spécifiée d'au moins deux manières. D'abord, du consensus comme d'un accord entre individus se manifestant par la similitude des réponses, on passe au partage de points de références, de prises de positions. Ces prises de positions impliquent, tant conceptuellement que statistiquement, la multiplicité, la diversité, l'opposition. Ensuite, de l'établissement d'un score unique ou unidimensionnel de consensus, on aboutit à l'idée d'une pluralité de dimensions (ou prises de positions) relativement indépendantes les unes des autres. Selon la technique utilisée, plusieurs exemples montrent que les variations individuelles peuvent être organisées, ou encore que les sujets accordent une plus ou moins grande importance à certaines variations. L'étude des variations entre individus, grâce à l'analyse factorielle, permet de dégager les principes organisateurs des prises de positions par rapport à des enjeux qui sont considérés comme importants pour les membres d'une population donnée. Ce sont également ces variations entre individus qui, à travers l'application de techniques du type INDSCAL, permettent de décrire les modulations individuelles d'une "carte commune", c'est-à-dire les modulations d'un champ de représentations considéré comme partagé.

Mais une troisième hypothèse considère un autre aspect, complémentaire, de l'étude des différences entre individus: les RS ne sont pas seulement des

croyanances communes caractérisées par des modulations individuelles, elles sont aussi caractérisées par des ancrages dans des réalités collectives. Ces ancrages sont multiples, ils ont été principalement étudiés de trois manières différentes. D'abord les liens entre variations individuelles par rapport à des RS spécifiques et le degré d'adhésion à des croyances et à des valeurs générales ont été analysés. Ces croyances et valeurs sont considérées comme générales dans la mesure où elles sont censées organiser les rapports symboliques dans plusieurs domaines. Les RS ont aussi été étudiées pour autant qu'elles sont ancrées dans les perceptions que les individus construisent des relations entre groupes et catégories qui les impliquent plus ou moins directement. Mais une manière privilégiée pour étudier des ancrages plus collectifs est de rechercher les liens entre appartenances et positions sociales et modulations dans les RS, l'hypothèse générale étant que des insertions sociales partagées donnent lieu à des interactions et expériences spécifiques qui, éventuellement à travers l'intervention différenciée de valeurs, croyances et perceptions sociales, transforment les RS.

La mise en rapport des représentations et des appartenances sociales ne présuppose nullement l'existence d'une correspondance bi-univoque entre représentation et appartenance. Elle postule tout au plus l'existence de liens privilégiés. Une théorie sur les représentations sociales est nécessaire pour nous éclairer sur l'intervention de sources de variation dont la systématité dépasse celles des variations individuelles. La plupart des résultats rapportés par Doise, Clémence et Lorenzi-Cioldi (1992) sont compatibles avec une conception des RS qui considère que ces variations soit interindividuelles soit intergroupes sont des modulations à partir de principes organisateurs communs. Il est par exemple rare qu'un facteur

qui est à l'oeuvre dans les réponses d'un groupe ne se retrouve pas d'une manière ou d'une autre dans les réponses d'un autre groupe. Certes il peut changer en importance, expliquer relativement plus ou moins de variation ou se modifier en incorporant quelques variables différentes.

Pour résumer cette brève introduction sur le statut des analyses quantitatives des RS on peut conclure qu'une étude exhaustive d'une RS devrait mettre à jour un savoir commun, des principes organisateurs de positions individuelles par rapport aux points de repère fournis par ce savoir commun, et les ancrages de ces positions dans des réalités sociopsychologiques. Il s'agit là de trois phases importantes dans l'étude d'une RS qui sont trop rarement pratiquées dans une même recherche. Dans la plupart des cas, les auteurs ne pratiquent que l'une des phases de cette étude, se limitant par exemple à montrer que l'ensemble d'une population perçoit d'une manière assez consensuelle des liens de proximité ou de distance entre différents éléments d'un champ représentationnel, ou que des principes organisateurs structurent les différences entre individus par rapport à la manière dont ils partagent certaines représentations ou, enfin, que différentes expériences et appartenances sociales expliquent en partie ces différences.

Dans certains domaines, des ensembles d'études comportent bien les trois phases de l'analyse des RS, par exemple dans les recherches sur la maladie mentale (Bellèlli, 1987), la différence des sexes (Lorenzi-Cioldi, 1988) ou l'intelligence (Poeschl, 1992). Dans ces domaines plusieurs chercheurs, se réclamant de la théorie des RS, travaillent sur un même thème et l'ensemble de leurs travaux, sinon les travaux d'un seul chercheur, résultent dans une approche plus complète.

Le but de ce chapitre est d'apporter une nouvelle illustration de la pertinence de notre conception sur le rôle des analyses quantitatives dans l'étude des RS. L'exemple porte sur les droits de l'homme (DH).

Savoir commun et variations dans la représentation sociale des droits de l'homme⁹

Pour faire avancer la problématique sur l'universalité des droits de l'homme (DH) nous pensons qu'il faut avant tout considérer les DH comme des représentations sociales. Les DH ne sont pas une fiction, l'exigence des procédures les ancre fermement dans la réalité des rapports sociaux et peut faire évoluer ces rapports comme le montre déjà l'effet en retour de la jurisprudence des institutions supranationales sur les lois nationales (voir par exemple Maresceau, 1987). L'influence des DH provient aussi du fait qu'elles sont des représentations sociales caractérisées par l'existence de croyances ou d'opinions largement partagées, par rapport auxquelles les individus prennent position. Les différences dans les prises de position individuelles sont organisées et ancrées dans les expériences sociopsychologiques des individus et dans leurs conceptions portant sur la réalité sociale.

Pour élaborer un questionnaire qui permette d'étudier les DH comme des RS nous nous sommes référés à une étude par entretiens portant sur des arrêts de la Cour de Strasbourg (Bechliavanou et al., 1990; Doise, Dell'Ambrogio et Spini, 1991). Cette première étude permettait de cerner les frontières, mouvantes, entre les domaines associés ou non aux DH. Dans la présente recherche, il s'agissait de proposer aux interviewé(e)s une vingtaine d'atteintes à des droits ou libertés individuelles, dont certaines sont clairement

en rapport avec des droits définis par la Convention Européenne des DH ou par la Déclaration Universelle des DH de 1948. D'autres atteintes ne s'y réfèrent pas directement ou peuvent être considérées sans liens avec les DH institutionnellement définis.

L'objectif général de cette recherche était d'explorer l'étendue de l'universalité des DH dans des contextes sociaux différenciés. Il faut certes préciser d'emblée les limites de l'étude. Elle a été effectuée auprès de jeunes dans 4 pays différents (France, Suisse, Italie et Costa-Rica). Outre le fait qu'il s'agit de contextes nationaux favorables aux principes définis par la Déclaration Universelle de 1948, il faut également noter que les échantillons ne sont pas représentatifs de la population. Ils proviennent de régions spécifiques (généralement la capitale et ses environs des différents pays, à l'exception de la Suisse où ils habitent Genève). De plus leurs caractéristiques sociologiques sont différentes. Malgré ces restrictions, un tel travail devrait permettre notamment de définir les principes qui organisent le consensus et la variabilité interindividuelle dans le domaine des DH et dans des domaines proches, comme celui des libertés individuelles ou des prérogatives de l'État. Dans ce chapitre, nous n'exposerons qu'une partie des résultats (pour plus de détails voir Clémence, Doise, De Rosa et Gonzalez, en préparation). L'objectif est ici de présenter notre approche des représentations sociales en l'appliquant aux DH.

Nous donnerons une description sommaire du matériel et de la population. Un questionnaire standardisé a été soumis à des élèves âgés de 13 à 20 ans qui fréquentent des établissements scolaires obligatoires ou post-obligatoires dans 4 contextes nationaux (agglomération parisienne et ses environs pour la France, agglomération genevoise pour la Suisse, ville de Rome pour l'Italie et ville de San José pour le

Costa-Rica). La taille de la population interrogée étant variable selon les pays, un nombre de sujets à peu près égal au plus petit échantillon (Italie: N=234) a été retenu aléatoirement pour les 3 autres pays (France: N=255; Suisse: N=250; Costa-Rica: N=250). La population interrogée est composée de proportions à peu près égales de filles et de garçons à l'exception de l'Italie où l'on compte deux tiers de filles. L'origine sociale des sujets est élevée dans les échantillons français et costaricains: plus du tiers provient d'un milieu social supérieur (cadres, professions libérales, chefs d'entreprises) contre moins d'un quart des sujets suisses et italiens; à l'inverse, près de la moitié de ces derniers sont issus de catégories socioprofessionnelles basses (ouvriers et employés) contre moins de 30% des premiers. Près des trois quarts des mères occupent un emploi en Suisse et en France, elles sont moins de la moitié dans les deux autres pays. Outre ces variables sociologiques, d'autres facteurs peuvent contribuer à moduler la représentation sociale des DH comme la religion ou l'opinion politique. Nous retiendrons ici la prise de position des sujets face à une institution judiciaire supranationale en distinguant ceux qui acceptent le droit de recourir à une telle institution (soit les trois quarts des jeunes français, suisses et italiens, et la moitié des jeunes costaricains) de ceux qui n'ont pas déclaré une telle confiance.

Les réponses à un ensemble de questions ont été analysées pour repérer les principes organisateurs de la représentation sociale des DH. Il s'agit du jugement en termes d'atteintes aux DH de 21 propositions sur une échelle en 4 points (oui, sûrement; oui, peut-être; non, pas vraiment; sûrement pas). Ces propositions — dont le libellé détaillé est indiqué dans le tableau 1 — comportent des situations qui se réfèrent explicitement à la Charte de 1948 ou à la Convention

européenne. Sont notamment évoqués les droits de la défense juridique (articles 6 à 11 de la Charte), les libertés de pensée, de religion et d'expression (articles 18 et 19), l'égalité raciale (articles 2 et 13), la liberté de circulation et d'établissement (article 13), le droit à un niveau de vie suffisant pour assurer l'alimentation (article 25). D'autres situations peuvent être interprétées comme des atteintes aux DH mais ne sont pas définies explicitement par la Charte de 1948, comme les droits concernant les enfants. Enfin, certaines situations concernent des problèmes, tels que les relations conjugales ou les inégalités économiques, qui ne sont pas inclus dans les différentes définitions officielles des DH. La référence à la Charte de 1948 a été privilégiée ici du fait que, contrairement à la Convention européenne, elle comporte des droits sociaux, économiques et culturels (articles 22 à 27). Pour clarifier la terminologie que nous utiliserons par la suite, nous parlerons de droits classiques ou formels pour spécifier des situations évoquant les droits impliquant une égalité formelle ou juridique par opposition à des droits concrets qui font référence à des domaines sociaux impliquant une égalité de fait. Enfin, on parlera de principes fondamentaux pour désigner les points généraux inscrits dans les premiers articles de la Charte de 1948.

Objectivation:

le champ des droits de l'homme

Une majorité de sujets ont inclus avec plus ou moins de certitude (**oui sûrement** ou **oui peut-être**) 17 des 21 situations présentées dans le domaine des infractions aux DH. En moyenne, 12 items apparaissent clairement liés aux DH (tableau 1). Dans l'ensemble, il apparaît que les taux d'inscription des atteintes dans le registre des DH suivent une définition

institutionnelle de ces droits. Un fort consensus se dégage pour lier aux DH les infractions aux droits de la défense, à l'intégrité physique, à l'égalité raciale et à la liberté d'expression. La reconnaissance de cette universalité demeure même si l'on ne retient que les réponses les plus affirmatives (**oui, sûrement**). En effet, les 7 premiers items sont classés avec certitude dans le domaine des DH par au moins 64% des sujets.

Globalement, on observe donc que la tendance à l'inclusion dans le domaine des DH est plus forte que la tendance au rejet. On pourrait alors penser que les sujets n'ont pas basé leurs réponses sur une distinction entre atteintes ou non mais plutôt sur un degré plus ou moins élevé de pertinence de chaque item avec les DH. Une analyse de classification hiérarchique permet de trancher cette question. La figure 1 présente le dendrogramme d'une analyse de classification hiérarchique suivant la méthode de Ward effectuée sur les distances euclidiennes entre les 21 items. Ce graphe montre qu'une première séparation oppose les atteintes aux DH jugées les plus nettes de celles qui le sont moins. Il apparaît en d'autres termes que l'on peut distinguer une classe d'items relevant du domaine des DH d'une classe d'items qui l'est moins. Notons que l'on pourrait même suggérer que ces derniers sont en fait exclus du domaine des DH mais que les sujets n'ont pas osé en quelque sorte adopter une position aussi tranchée. Un coup d'oeil sur les seuils de regroupement des items permet de repérer de plus que cette dernière classe est moins homogène que la première, en d'autres termes que les items ne relevant pas ou peu des DH ont davantage différencié les sujets que ceux qui sont plus centraux. Notons enfin que le domaine des DH est subdivisé en deux classes, l'une comportant des atteintes aux droits des personnes en situation précaire (enfants, prisonniers, personnes qui meurent de faim, malades du Sida) et la

Tableau 1.
Les atteintes aux droits de l'homme (Degré moyen d'atteinte (M) et Ecart-Type (Sd) pour l'ensemble des sujets)

Items	M	Sd
1. Quelqu'un est envoyé en prison sans qu'un avocat ait pu le défendre	3.54	.94
2. Un enfant est battu par ses parents	3.43	1.02
3. Des hommes et des femmes meurent de faim	3.41	.98
4. On fait travailler des enfants dans une usine	3.38	1.04
5. Des blancs empêchent un noir de louer un appartement dans leur immeuble	3.34	1.17
6. Un prisonnier se bat en prison. Il est condamné sans qu'un avocat ait pu le défendre	3.34	1.04
7. Un homme est mis en prison pour avoir protesté contre le gouvernement	3.29	1.10
8. Des habitants d'un quartier empêchent la construction d'un centre pour des malades du sida	3.26	1.02
9. Des parents divorcent. Sans en parler aux enfants, âgés de 10 à 14 ans, le juge décide avec qui ils vivront	3.22	1.05
10. Des parents obligent leurs enfants à arrêter leurs études	3.15	1.05
11. Un gouvernement oblige les femmes à se voiler le visage pour sortir dans la rue	3.11	1.18
12. Quelqu'un est déclaré fou et enfermé. Il proteste mais personne ne l'écoute	3.10	1.02
13. Un mari empêche sa femme de sortir sans lui	2.93	1.14
14. Un maire interdit à des gitans de s'arrêter et de camper dans sa commune	2.81	1.00
15. Une femme empêche son mari de sortir sans elle	2.76	1.19
16. Un homme soupçonné de meurtre s'est réfugié à l'étranger. Il est renvoyé dans son pays sans pouvoir s'expliquer	2.72	1.05
17. Quelqu'un tue un cambrioleur qui est entré chez lui	2.63	.97
18. Des parents obligent leurs enfants à aller à la messe ou au culte	2.54	1.09
19. Quelqu'un qui a une maladie contagieuse est envoyé de force à l'hôpital pour se faire soigner	2.36	1.08
20. Certains ont des salaires beaucoup plus élevés que d'autres	2.34	1.04
21. Dans une réunion on interdit à quelqu'un de fumer	2.06	1.02

Note : Echelle : 1 = sûrement pas ; 2 = non, pas vraiment ; 3 = oui, peut-être et 4 = oui, sûrement

seconde des atteintes aux libertés fondamentales (liberté d'établissement, d'expression, de religion ou d'information).

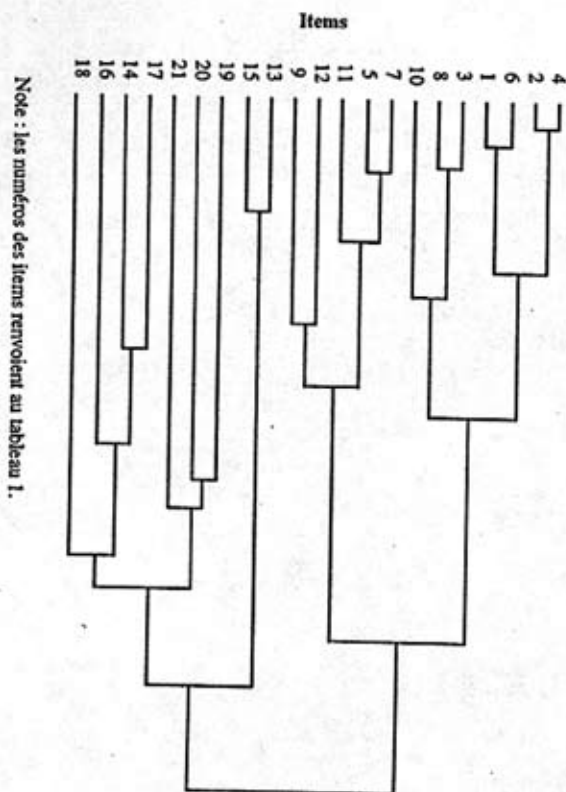


Figure 1.
Dendrogramme issu de la classification hiérarchique (méthode de Ward) des 21 items des atteintes aux Droits de l'homme.

Les situations qui impliquent des enfants ont été classées parmi les atteintes aux DH lorsqu'elles concernent manifestement une infraction plus générale telle que l'usage de la violence, la négation du droit à être entendu ou à poursuivre des études. En revanche, l'obligation de nature religieuse dans les familles contrairement à celle imposée aux femmes par un gouvernement, n'est pas apparue comme une atteinte évidente aux DH. Comme dans le domaine de l'autodéfense et des relations conjugales, les sujets semblent avoir hésité ici entre deux logiques différentes. Ces hésitations peuvent avoir été suscitées par l'ambiguïté des situations décrites, ce qui expliquerait plus généralement le fait que les sujets aient plus facilement inclus qu'exclu la plupart des propositions dans le domaine des DH.

La façon dont les sujets ont objectivé les DH est finalement comparable à la définition officielle des droits humains. Ainsi, la Déclaration de 1948 est elle-même ambiguë sur les questions qui ont le plus divisé les répondants. Certes, l'article 30 stipule que la Déclaration ne saurait être interprétée pour "accomplir un acte visant à la destruction des droits et libertés qui y sont énoncés" mais l'autodéfense contre un cambrioleur ne peut-elle pas s'appuyer sur les articles garantissant les droits à la vie, la sécurité, la vie privée ou encore la propriété même si elle atteint alors le droit à la vie d'autrui? Dans le même sens, le fait que la famille soit considérée comme l'élément "naturel et fondamental de la société" (article 16.3) ne réduit-il pas les droits de ses membres et des enfants en particulier? Au regard de telles ambiguïtés dans la définition institutionnelle des DH, les réponses des sujets traduisent une objectivation de ces droits remarquablement consensuelle: les jugements moyens des situations présentées décroissent, avec un degré de variation comparable, des atteintes formellement les

plus codifiées à celles qui sont le plus sujet à interprétation, et une analyse de classification hiérarchique indique une rupture entre les items inscrits clairement dans le domaine des DH de ceux qui sont plus discutables.

Etude des variations interindividuelles

L'analyse des jugements globaux révèle donc une structure de la représentation sociale des DH qui traduit un savoir commun fortement imprégné par les définitions des experts. Mais on doit se demander à quel point les individus adhèrent à cette organisation de base. Nous avons déjà repéré que les items classés hors du champ des DH faisaient l'objet d'un moindre consensus que les items insérés, sans doute possible, dans le champ. Ce fait témoigne déjà de l'existence de variations interindividuelles. Pour en mesurer l'ampleur nous avons réalisé une analyse factorielle en composantes principales sur les 21 atteintes. Les 5 facteurs dont la valeur propre était supérieure à 1 ont été retenus. Ils expliquent ensemble 55.9% de la variance. A lui seul le premier facteur rend compte de 29.4% de la variance, ce qui indique la forte présence d'un principe organisateur commun. La part de variance expliquée par les 4 autres facteurs est respectivement de 8.9%, 6.9%, 5.7% et 5%. En examinant la proportion de variance expliquée de chaque item par les 5 facteurs retenus, on constate qu'elle est nettement plus faible pour 3 items -moins de 40% contre plus de 51% pour les autres- parmi les moins inclus dans le domaine des DH (item 16: expulsion sans l'écouter d'un étranger soupçonné de meurtre; item 17: meurtre d'un cambrioleur et item 19: hospitalisation de force d'un malade contagieux). Cette observation témoigne à nouveau d'une plus forte hétérogénéité dans les jugements de ce type d'items.

Pour faciliter l'interprétation des facteurs, une rotation VARIMAX a été effectuée. Le tableau 2 présente la matrice des saturations de chaque item après rotation des facteurs. Les deux premiers facteurs qui contribuent le plus à l'explication de la variance sont organisés par les items inscrits dans le domaine des DH. Les atteintes qui contribuent le plus au premier facteur concernent la violation des libertés des personnes et de l'égalité des droits en matière d'établissement, d'expression politique, d'information ou de religion. Intéressant de relever que l'item 18 (obligation du culte ou de la messe pour les enfants) dont le jugement moyen d'atteinte était faible figure sur ce facteur. Le facteur 2 concerne la violation des droits des personnes (droit à la subsistance, à la défense juridique, aux soins) et la protection des enfants; ces violations s'opposent à l'interdiction de fumer qui est exclue du registre des DH. Les facteurs 3 à 5 portent plus spécifiquement sur les rapports entre les personnes. Le facteur 3 est orienté principalement par la violation de l'égalité dans le couple et plus marginalement par la violation des droits des enfants par les parents. Les saturations les plus fortes sur le quatrième facteur sont celles des items qui évoquent des relations de pouvoir impliquant des sanctions aux déviants ou aux minorités (gitans, cambrioleur, étranger soupçonné de meurtre et plus faiblement personnes ayant des bas salaires, prisonnier qui se bat et ... fumeurs). Enfin, le dernier facteur concerne des rapports socio-économiques (hospitalisation forcée et inégalité salariale) jugés comme étrangers au domaine des DH et qui s'opposent à la violation reconnue de DH tels que la violence sur des enfants ou l'emprisonnement d'opposants politiques.

L'analyse des variations interindividuelles aboutit à dégager une structure de la représentation sociale des DH organisée autour de 5 principes. Ceux-ci

Tableau 2.

Matrice factorielle après rotation VARIMAX de l'Analyse factorielle en composantes principales sur les 21 items des atteintes aux droits de l'homme

% Var. expl.	Items																				
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
16,2																					
14,5																					
10,1																					
8,1																					
7,0																					

recouvrent partiellement les classes mises à jour par l'analyse sur les distances moyennes entre les jugements des différentes situations. Ainsi, on retrouve la distinction entre les items inscrits ou non dans le domaine des DH ainsi que les divisions subalternes

de chacun des deux ensembles. Mais il faut noter que les distinctions entre les différentes catégories sont ici plus facilement identifiées du fait que l'on a tenu compte des corrélations entre items. Nous avons découvert par cette méthode que les sujets ont associé les atteintes à la liberté religieuse des femmes par un gouvernement (item 11) et celles des enfants par leurs parents (item 18) alors que l'analyse des distances moyennes séparaient clairement ces deux items. De plus, nous avons pu clarifier l'hétérogénéité des jugements portés sur les situations exclues plus ou moins fortement du registre des DH en tenant compte des liens établis par les individus, à des niveaux différents, entre ces items et des atteintes claires aux DH.

La mise à jour de ces principes organisateurs des différences individuelles nous amène maintenant à nous interroger sur l'adhésion des individus à la structure commune de la représentation sociale des DH. Il s'agit par conséquent d'étudier l'ancrage de la représentation sociale en examinant si les principes organisateurs des prises de position individuelles sont liés à des groupes particuliers de sujets. Nous pourrions alors déterminer à quel degré les sujets partagent une structure commune à la représentation sociale des DH et, le cas échéant, quels sont les facteurs qui contribuent à rendre compte des différentes prises de position et des modulations de la structure de base.

Ancrage social de la représentation des droits de l'homme

Pour illustrer nos propos, nous avons sélectionné trois variables indicatrices de l'inscription catégorielle des individus en nous référant à une analyse plus complète (voir Clémence, Doise, de Rosa et Gonzalez, à paraître). Il s'agit du pays de résidence et du genre des sujets ainsi que de leur prise de position

face à une institution judiciaire internationale (trouver normal ou non de recourir devant un tribunal international). A l'opposé des deux premières de nature sociologique, cette dernière variable situe les individus dans un champ de relations plutôt psychosociologiques (voir Doise, 1991/1992). Comme nous l'avons mentionné plus haut la répartition des répondants dans les deux catégories sexuelles et dans les deux catégories du rapport à une juridiction supranationale est variable selon le pays d'appartenance. Ceci souligne la pertinence de la question de l'ancrage de la représentation sociale du fait que l'on peut supposer que les éventuelles modulations des prises de position selon le pays d'appartenance découlent au moins partiellement de la composition de la population interrogée.

Ancrage des principes organisateurs des différences individuelles

Une analyse de variance a été effectuée sur les 5 scores factoriels résultant de l'analyse en composantes principales sur les 21 items avec le pays, le genre et le rapport au droit international comme sources de variations. L'analyse a porté sur 891 sujets, 14 n'ayant pas répondu à la question concernant le recours à un tribunal international.

Les différences internationales sont très nettes sur 4 des 5 facteurs. Le tableau 3 résume l'effet principal du pays sur les différents facteurs.

C'est en Suisse et au Costa-Rica que la violation des libertés fondamentales (Facteur 1) a été le plus incluse dans le domaine des DH alors que les jeunes italiens et dans une moindre mesure les jeunes français ont considéré avec moins de conviction que cette dimension était liée au domaine des DH. Les jeunes italiens ont en revanche intégré la dimension des droits des personnes (Facteur 2) ainsi que les relations familiales et socio-économiques (Facteur 3 et 5) dans les DH plus nettement que les autres sujets, plus

Tableau 3.

Analyse de variance sur les scores factoriels des atteintes aux droits de l'homme : effet principal du pays de résidence et scores factoriels moyens pour les 4 pays

Effet principal du pays sur les scores factoriels				
	Facteur 1	Facteur 2	Facteur 3	Facteur 4
F(3,875)	27.14	38.26	50.40	2.63
p	<.001	<.001	<.001	<.05
				19.00
				<.001
Scores factoriels moyens				
France (N=241)	-.14 a	-.53 a	-.48 a	-.01 ab
Suisse (N=214)	.25 b	.18 bc	-.06 b	.15 b
Italie (N=222)	-.39 c	.40 c	.59 c	-.04 ab
Costa-Rica (N=214)	.31 b	-.01 b	-.01 b	-.10 a
				-.25 a
				.05 b
				.39 c
				-.17 ab

Note : les moyennes accompagnées de lettres différentes diffèrent entre elles au test de Tukey $p < .05$

particulièrement les jeunes français. Enfin, les jeunes suisses à l'opposé des jeunes costaricains ont perçu davantage d'atteintes aux DH dans les relations impliquant des sanctions face à des déviants ou des

minoritaires. Les principes organisateurs des variations individuelles dépendent ainsi du contexte national ou régional dans lequel vivent les sujets.

Les modulations dues aux deux autres variables sont plus ténues. Le genre exerce néanmoins un effet simple sur la dimension (Facteur 2) évoquant la violation des droits ($F(1,875)=4.76$; $p<.05$) ainsi qu'un effet d'interaction avec le pays d'appartenance ($F(3,875)=2.63$; $p<.05$). Le fait que les filles ont un score plus élevé que les garçons sur cette dimension ($M_s=.09$ contre $-.11$) est en grande partie provoqué par le score très élevé des jeunes italiennes ($M=.55$) qui se différencient de leurs compatriotes masculins ($M=.10$; Test de Tukey $p<.05$). Dans les autres pays, les scores moyens des filles et des garçons sont très proches. L'intégration de cette dimension dans le domaine des DH est finalement très forte chez les Italiennes et faible chez les Français des deux sexes, les autres groupes étant placés à un niveau intermédiaire.

Le domaine des relations familiales (facteur 3) est clairement modulé par le genre ($F(1,875)=11.29$; $p<.001$) et le rapport au tribunal international ($F(1,875)=5.54$; $p<.025$). Encore une fois, ce sont les filles qui estiment le plus que cette dimension fait partie des DH ($M=.14$ contre $-.17$ pour les garçons). Les sujets favorables à une institution supranationale sont également plus enclins que ceux qui s'y opposent à intégrer cette dimension dans les DH ($M_s=.02$ et $-.05$).

La dimension évoquant les relations de pouvoir (Facteur 4) est celle où le pays exerce l'effet principal le plus faible. L'effet principal du genre ($F(1,875)=6.89$; $p<.01$) et l'interaction entre le genre et le pays ($F(3,875)=4.42$; $p<.005$) sont nets. La plus forte insertion de la protection des droits des déviants dans les DH est observée chez les jeunes Françaises

($M=.28$) alors qu'elle est la plus faible chez leurs compatriotes masculins ($M=-.28$; Test de Tukey $p<.05$). Cette différence contribue largement au fait que le score des filles est une nouvelle fois plus élevé que celui des garçons même si on note une tendance inverse au Costa-Rica où les filles incluent moins cette dimension dans les DH que les garçons ($M_s=-.14$ et $-.05$).

L'analyse de variance sur le cinquième score factoriel ne révèle aucun autre effet significatif que celui du pays.

Modulation de la structure commune

L'analyse précédente montre que les variations individuelles traduisent au moins partiellement des oppositions entre groupes sociaux. Dans le cas présent cet ordre de grandeur peut être apprécié par la proportion de variance expliquée des scores factoriels qui va de 2% (Facteur 4) à 17% (Facteur 2). Il est donc nécessaire d'examiner plus directement les modulations que l'appartenance aux catégories sociales est susceptible de provoquer. Une possibilité serait de comparer des analyses de classification hiérarchique réalisées pour chaque groupe de sujets. Cette procédure n'est pas très performante du fait qu'il est difficile d'effectuer un test probant pour décider si les regroupements qui résultent de diverses classifications sont différentes (voir par exemple Aldenderfer et Blashfield, 1985).

L'analyse multidimensionnelle des différences individuelles (INDSCAL) offre une possibilité de résoudre ce problème. Certes, cette méthode est davantage basée sur l'idée d'une structure des éléments de la représentation sociale différenciés selon des degrés de proximité plutôt que sur l'idée d'une structure distinguant des catégories d'items (voir à ce propos Brewer, 1989). Toutefois, on peut admettre que les pôles des dimensions sur lesquelles se

déploient les éléments doivent correspondre à des regroupements d'éléments.

Nous avons effectué une analyse INDSCAL sur 16 matrices de distances euclidiennes (comprenant les 21 items) correspondant aux 16 groupes définis par le croisement des variables pays, genre et position face à un tribunal international. L'examen des valeurs du stress et de la variance expliquée révèle qu'un espace à 4 dimensions est satisfaisant pour rendre compte des distances entre les groupes. Comme le montre la figure 2, l'augmentation du stress obtenu par un espace à 5 dimensions reste appréciable mais le gain de proportion de variance expliquée (Rs_q) devient très faible à ce niveau (voir figure 2).

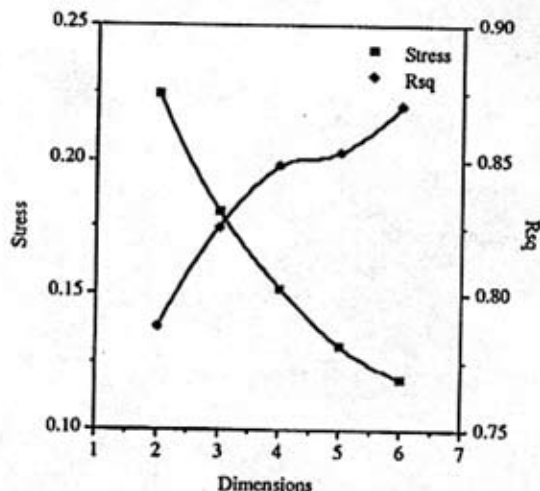


Figure 2.

Stress et proportion de variance expliquée (Rs_q) pour les analyses INDSCAL (2 à 6 dimensions) sur les matrices de distances entre atteintes aux droits de l'homme.

Les 3 premières dimensions ont une importance comparable: elles contribuent respectivement à 32.9%, 27.5% et 23.4% de la variance expliquée alors que la quatrième dimension est plus faible (15.8%). L'espace commun des stimuli sur les 3 premières dimensions montre que les items sont ordonnés de façon semblable aux deux principales classes dégagées par l'analyse hiérarchique. Comme le montrent les figures 3 à 5, on observe en effet que les 12 premiers items jugés par les sujets comme relevant des DH sont situés sur l'un des pôles de chaque dimension à un niveau comparable alors que les autres items mais de façon plus hétérogènes sont plus proches de l'autre pôle. Cette hétérogénéité déjà perceptible dans l'analyse de classification hiérarchique est surtout marquée pour les items intermédiaires (13 à 17) dont les coordonnées sur les dimensions varient considérablement. Ce point était aussi visible dans l'analyse en composantes principales qui indiquaient des liens entre ces items et les items les plus inscrits dans le domaine des DH. Les variations dans la représentation sociale des DH paraissent donc découler de principes de classement différent de situations évoquant les relations familiales et les rapports aux déviants.

La quatrième dimension (figure 6) présente en revanche des modifications sensibles aux classements découlant de l'analyse hiérarchique. On remarque ici une séparation entre d'une part une série d'items concernant la violation de libertés (religieuse, expression politique, établissement mais aussi celle de fumer) et les items impliquant des relations entre personne qui induisent la violation de droits ou des sanctions.

L'examen de l'espace commun dégage ainsi deux grandes modulations de la structure commune, l'une qui porte sur la frontière entre ce qui relève ou non

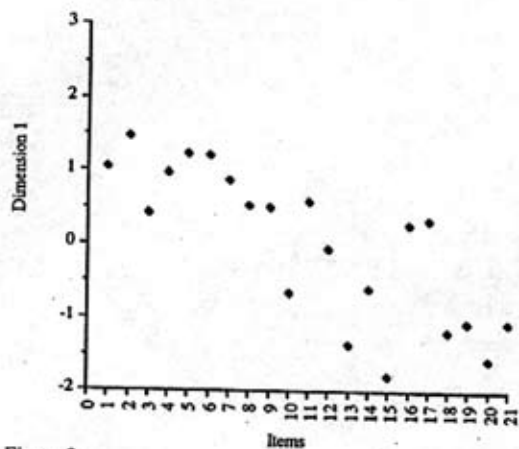


Figure 3.
Coordonnées des items sur la première dimension de l'espace commun des stimuli de l'INDSCAL.

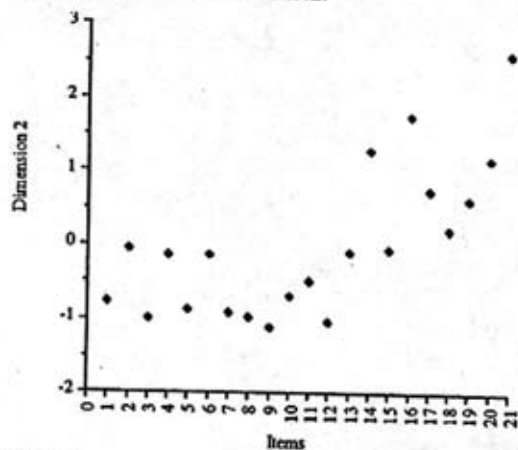


Figure 4.
Coordonnées des 21 items sur la deuxième dimension de l'espace commun des stimuli de l'INDSCAL.

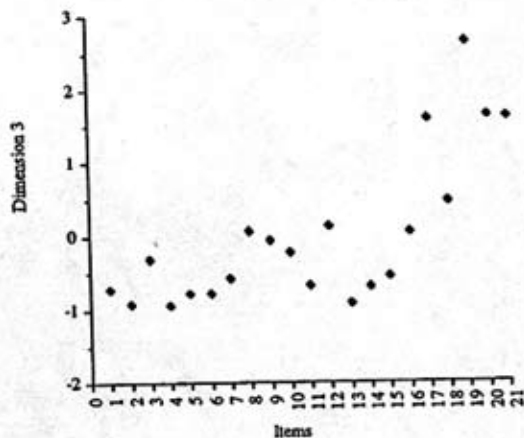


Figure 5.
Coordonnées des 21 items sur la troisième dimension de l'espace commun des stimuli de l'INDSCAL.

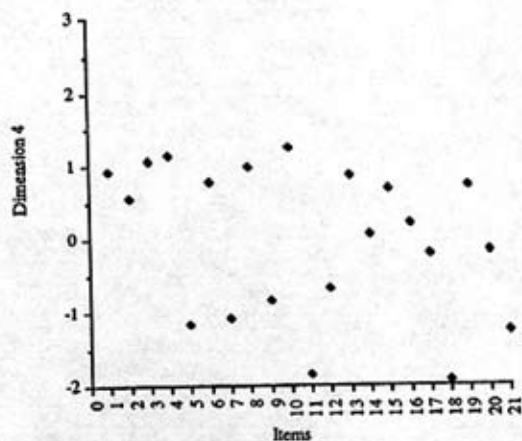


Figure 6.
Coordonnées des 21 items sur la quatrième dimension de l'espace commun des stimuli de l'INDSCAL.

des DH et la seconde plus importante qui montre une autre forme d'opposition entre les atteintes ou non aux DH.

Regardons alors à quels groupes correspondent ces différentes configurations en étudiant leurs poids respectifs sur chaque dimension (tableau 4). Comme l'avait indiqué l'analyse de variance sur les scores factoriels, il apparaît que les différences les plus nettes passent entre les pays. La première dimension reçoit une large adhésion des jeunes français, qui est d'autant plus forte qu'ils se sont opposés à l'institution judiciaire internationale. Les garçons suisses et costaricains ont également un poids élevé sur cette dimension. Les répondants français opposés au tribunal international, qui ont des poids faibles sur les 3 autres dimensions, expriment par conséquent une prise de position qui exclut clairement le domaine des relations familiales (items 10, 13, 15 et 18) du champ des DH. En revanche ils considèrent davantage que les autres sujets que les sanctions dont les déviants sont victimes (items 16 et 17) sont des atteintes aux DH. Cette différence est confirmée par l'examen des poids de la seconde dimension qui sont les plus faibles pour les jeunes français. Il faut préciser ici, en rappelant les résultats de l'analyse de variance sur les scores factoriels, que la prise de position des sujets français est également marquée par un degré moyen d'inclusion dans le domaine des DH plus faible que les autres répondants. Les sujets suisses et costaricains manifestent une adhésion forte aux dimensions 2 et 3, ce qui indique qu'ils manifestent une conception des DH proche de la structure commune avec une propension à distinguer clairement le domaine classique des DH du domaine des inégalités dont peuvent être victimes notamment les minorités. Les sujets italiens, les filles davantage que les garçons sont les seuls à avoir un poids élevé sur la quatrième dimension. Ce groupe

est donc celui qui s'écarte le plus de la structure commune de la représentation sociale des DH.

Tableau 4.

Poids des 16 groupes de sujets sur les 4 dimensions de l'analyse INDSICAL sur les 21 atteintes aux droits de l'homme

Défavorable		Favorable au Trib. Intern.		Dim 1	Dim 2	Dim 3	Dim 4
Filles	Garçons	Filles	Garçons				
France	France	France	France	0,6285	0,3612	0,5508	0,1581
Suisse	Suisse	Suisse	Suisse	0,5546	0,4797	0,4997	0,2668
Italie	Italie	Italie	Italie	0,2681	0,5785	0,2699	0,6186
Costa-Rica	Costa-Rica	Costa-Rica	Costa-Rica	0,6593	0,5365	0,3956	0,1308
				0,6561	0,3564	0,5414	0,1892
				0,4103	0,5013	0,6457	0,2047
				0,2096	0,6130	0,3328	0,5980
				0,3746	0,5046	0,7090	0,1071
				0,8067	0,3108	0,0753	0,1036
				0,4885	0,6576	0,3378	0,2235
				0,1994	0,4968	0,2187	0,6478
				0,7072	0,3790	0,4262	0,2120
				0,8427	0,0582	0,1308	0,2265
				0,3128	0,4955	0,6222	0,2377
				0,2431	0,5586	0,0915	0,7436
				0,4701	0,5074	0,5975	0,1263

Toutefois, il faut pondérer l'observation précédente en relevant que les jeunes italiens ont également des poids élevés sur la seconde dimension qui est la plus

commune à l'ensemble des groupes. La particularité des jeunes italiens est d'avoir dissocié plus que les autres sujets le domaine des atteintes aux libertés (en particulier la liberté de religion) des autres atteintes. Si dans l'ensemble, ils partagent avec les autres sujets une même frontière entre ce qui relève clairement ou non des DH, ils se distinguent des répondants français par une plus forte inclusion des droits dans le domaine des DH et des répondants suisses et costaricains par une plus faible inclusion des libertés dans le champ des DH.

Discussion

Il ne fait pas de doute que la représentation sociale des DH est structurée autour d'un ensemble d'éléments que l'on peut qualifier de centraux. Ces éléments, tels que les droits à la défense juridique, d'expression politique ou à un niveau de vie garantissant l'alimentation ainsi que les principes fondamentaux d'égalité des droits pour tous, sont insérés à un degré élevé de consensus dans le champ des DH. Comme nous l'avons souligné, les textes officiels, savants, à l'instar de la Déclaration universelle des DH de 1948 ont fortement imprégné le sens commun en ce qui concerne les droits humains. Nous avons par ailleurs repéré quelques éléments qui occupent une place périphérique dans la représentation sociale des DH. Il en est ainsi des libertés qui menacent la communauté (liberté de fumer et de refuser l'hospitalisation en cas de maladie contagieuse) ou des différences économiques. Toutefois, la frontière entre éléments centraux et périphériques est sujette à des variations importantes entre les individus.

L'examen des différences individuelles montre ainsi que la distinction entre éléments centraux et

périphériques se réduit. En effet, seule la liberté de fumer apparaît clairement hors du domaine des DH dans lequel ne sont intégrés clairement que certains droits fondamentaux (défense juridique, alimentation, protection des enfants). Les autres éléments périphériques entretiennent des liens avec différents aspects des DH. Il en est ainsi du domaine des relations conjugales avec la protection des enfants ou du domaine des sanctions des déviants ou des minoritaires avec les droits de la défense. Les sujets prennent par conséquent appui sur des principes organisateurs différents pour structurer le champ des DH. Comme nous l'avons vu, une partie non négligeable des variations individuelles est dépendante de l'insertion sociale des sujets, de leur appartenance nationale en particulier. L'ancrage social des principes organisateurs des différences individuelles nous a ainsi conduit à montrer que l'adhésion à la structure commune de la représentation sociale subissait des modulations parfois considérables.

Il en découle que la représentation sociale des DH ne peut être définie que par la distinction globale entre des domaines centraux et périphériques. Nous en resterions alors à une observation relativement triviale incitant à conclure à un consensus très élevé de l'acceptation des textes officiels en la matière. Que devient alors l'enjeu dont est objet le traçage des frontières entre ce qui entre ou n'entre pas dans les DH comme en témoignent les multiples chartes émises par ou pour des groupes minoritaires (voir Amnesty International, 1992)? Or cet enjeu, celui des frontières, est certainement l'un des aspects les plus importants de la représentation sociale des DH en particulier, de l'étude des représentations sociales plus généralement. Nous avons en effet constaté que les variations entre individus et entre groupes sociaux dans la représentation sociale des DH étaient centrées

sur la délimitation de ces frontières. Il apparaît ainsi que les sujets prennent position face aux DH sur la base certes d'éléments partagés mais aussi sur la base de principes organisateurs différents. L'analyse de ceux-ci permet alors de spécifier les modulations de la structure des bases de la représentation sociale et surtout de leur donner sens en les ancrant dans les groupes sociaux. Pour compléter l'étude de l'ancrage, il serait nécessaire de situer les définitions des DH dans un cadre plus général, en particulier dans celui des conceptions du rapport entre individu et État qui sous-tend les discussions sur l'universalité de droits humains (voir Gauchet, 1989; Clémence, Doise, de Rosa et Gonzalez, à paraître).

Conclusion

Il apparaît clairement, au terme de ce chapitre, que le psychologue social intéressé à l'étude des représentations sociales bénéficie grandement de la connaissance des techniques d'analyses de données qui, de plus en plus nombreuses, sont à sa disposition.

Le nombre mais aussi la variété de ces techniques rendent toutefois virtuellement impossible une visée classificatoire stable et définitive. Une classification de ces techniques, pourtant utile, dépend alors de l'adoption d'un point de vue théorique sur les données à analyser. Nous avons ainsi évoqué, en introduction, un partage des méthodes d'analyse multivariées des données en trois grandes familles lorsqu'elles sont spécifiquement appliquées à l'étude des représentations sociales: l'étude synchronique du champ d'une représentation, ou objectivation; l'étude des prises de position individuelles dans ce champ; l'étude de l'ancrage de la représentation dans une réalité collective.

L'analyse de la représentation des DH auprès d'échantillons d'adolescents des deux sexes dans plusieurs pays a montré l'utilité du recours à une pluralité de techniques multivariées. L'ensemble des résultats doit certes converger, mais cette convergence ne se réduit pas à une simple répétition des effets. Ainsi, une analyse hiérarchique des réponses des sujets à 21 atteintes aux DH a d'abord mis en évidence les aspects les plus consensuels de la représentation. Une analyse factorielle de ces mêmes réponses a ensuite permis de dégager les principaux enjeux des différences individuelles, leurs prises de position. Ces enjeux ne se superposent pas systématiquement aux éléments qui structurent le champ. Enfin, une analyse dimensionnelle de type INDSCAL a décrit l'ancrage de ces contenus et de ces prises de position dans des groupes basés sur le sexe, l'origine nationale, et la confiance en une instance juridique internationale.

S'il est incontestable, comme l'a montré cet exemple, que des techniques statistiques différentes poursuivent des buts eux-mêmes distincts, il serait inopportun d'associer de manière mécanique une technique donnée à un but donné, champ, prises de position individuelles, ou ancrage. Ainsi, une analyse de type INDSCAL pourrait également être effectuée sur base individuelle. Dans notre cas, elle aurait consisté à analyser 891 matrices de distances comprenant chacune les 21 atteintes. Ici l'analyse INDSCAL décrirait des hétérogénéités entre individus, et non entre groupes, et se rapprocherait, sans pour autant s'y confondre, de l'approche factorielle. Une autre technique, comme par exemple l'analyse factorielle des correspondances, pourrait être utilisée pour maximiser la variation entre individus (dans sa version dite multiple, avec l'introduction d'éléments supplémentaires) ou entre groupes d'individus (version dite simple). Ces deux usages d'une même technique

statistique, les correspondances en l'occurrence, poursuivent néanmoins des buts différents eu égard à la théorie des représentations sociales. Enfin, des techniques que nous n'avons pas utilisées dans cet exemple peuvent être employées pour accomplir l'analyse en trois étapes des représentations que nous proposons: l'analyse dimensionnelle (*Multi-dimensional Scaling*) pour en étudier le champ, et l'analyse discriminante pour en étudier l'ancrage.

Dans ce chapitre, nous avons posé le problème du pluralisme méthodologique dans l'étude des représentations sociales. Bien d'autres techniques, comme nous venons de l'évoquer, demandent à être organisées en fonction de cette préoccupation théorique. Notre discussion devrait inciter le psychologue social qui s'intéresse aux représentations sociales à procéder à des vérifications des résultats à l'aide de plusieurs techniques (comme par exemple l'analyse des correspondances et la classification hiérarchique, ou l'analyse factorielle et l'approche INDSCAL). Gageons que l'accès de plus en plus aisé à des techniques statistiques complexes, basé sur la mise dans le commerce de programmes statistiques performants, favorisera des travaux de ce type.

NOTE

1. La recherche sur la représentation sociale des droits de l'homme a été réalisée grâce au subside 1114-037604.93/1 du Fonds National Suisse de la Recherche Scientifique.